

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 20 avril 2023**

L'An Deux Mil Vingt-trois, le jeudi 20 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 14 avril s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Gabriel RAULT, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

20 AVRIL 2023					AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS BUREAUTIQUES ET DE LA MAINTENANCE ASSOCIEE
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	04	20	16	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	6
ABSENTS	2
APTES A VOTER	25



CONVOCAATION	14-04-2023
RÉUNION	20-04-2023
AFFICHAGE	26-04-2023
TRANSMISSION	26-04-2023
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			X ALLAIN Marie-Paule
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint	X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe			X MONNIER Philippe
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère			X GUINARD Brigitte
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X	
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2		X	
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X		
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	Conseiller	X		
	MANIS Cécile	Conseillère			X LESNARD Pierre
	PILVEN Patrice	CMD4			X HERNOT Bruno
	ROUXEL Benoit	CMD5	X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
LEMEE Ginette	Conseillère	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			X CHALVET Maryvonne
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	2	6

16 - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS BUREAUTIQUES ET DE LA MAINTENANCE ASSOCIÉE

Le Maire d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2 et R.2161-1 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal en date du 18 juin 2020, concernant l'adhésion au Groupement de Commandes porté par Lamballe terre & Mer concernant l'accord cadre pour la fourniture de matériels bureautiques et de la maintenance associée;

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020, en sa matière n°4 concernant la passation de marchés publics;

Considérant le guide interne de la commande publique,

Considérant le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'Offre du groupement intercommunal en date du 14 décembre 2020;

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'accord cadre pour la fourniture de matériels bureautiques et de la maintenance associée avec la société TOSHIBA – SOTTEVILLE LES ROUEN.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

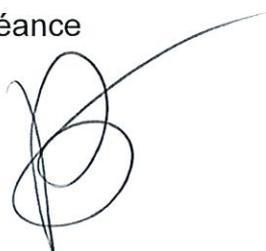
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Vote défavorable	00
- Abstention	00

Erquy, le 20 avril 2023

Le secrétaire de séance

Gabriel RAULT



Le Maire,

Henri LABBE

